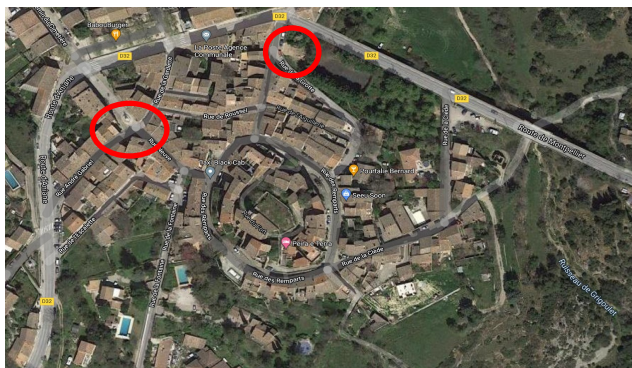
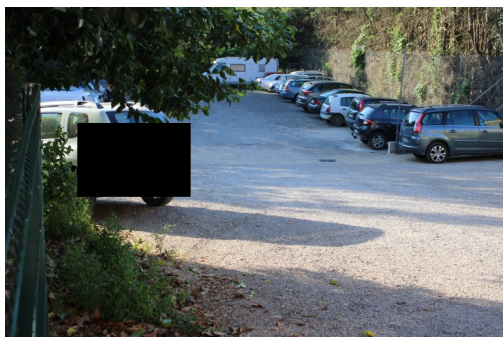


PUECHABON localisation PAC



Parking du terrain de tennis



Place de la Fontaine



J'ai des questions,

Je contacte le service de gestion déchets ménagers
de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
par mail : service.dechets@cc-vallee-herault.fr
ou par téléphone au 04 67 57 65 63

DÉCHETS MÉNAGERS

LE TRI DES BIODÉCHETS

Points d'apport contrôlés :
un outil innovant

LA VALLEE DE L'HERAULT LE TRI DES DÉCHETS DE CUISINE

grâce aux Points d'apports volontaires contrôlés

- La communauté de communes innove et implante des Points d'Apports Contrôlés pour les biodéchets.
- Je bénéficie d'un service accessible 7j/7 sans me préoccuper des jours de collecte
- J'augmente la valorisation des déchets et réduis l'enfouissement.





Comment ça marche ?

J'utilise un **bioseau**



D'une contenance de 10L, il est fabriqué en polypropylène recyclé et recyclable. Avec son couvercle micro percé et ses aérations latérales, il prévient de la fermentation des déchets et des mauvaises odeurs

Je mets mes restes de repas dans un **sac biodégradable**

Sacs compostables
(certifiés ok compost uniquement)



Je me rends quand je le souhaite au Pac muni de mon **badge**

Un conteneur en acier galvanisé ouverture à l'aide trappe accessible grâce a un badge



Quels déchets ?

Les restes de repas sont fermentescibles. Mélangés avec les autres déchets en centre de stockage, ils polluent. Triés et collectés séparément, ils sont transformés en compost bon pour l'agriculture locale ou le jardinage.

Restes de repas (Viande, os, poisson, arêtes, épluchures, croustes de fromage, coquilles d'œufs, pain...)

Sachets de thé

Marc de café

Feuilles d'essuie-tout

Serviettes en papier

Fleurs et petits déchets verts



Pour obtenir des **sacs biodégradables** ou un **badge** vous pouvez vous rendre dans votre mairie.

Pour toute commande de **bioseau** de cuisine : rendez-vous sur le site <https://www.cc-vallee-herault.fr>
Vie pratique / Gestion des déchets
pour remplir le formulaire de demande en bas de page.

ATTENTION ! Le Pac permet de jeter SEULEMENT DES BIODECHETS en utilisant UNIQUEMENT DES SACS BIODEGRADABLES/COMPOSTABLES comme ceux fournis en mairie.